

mag' agglo

Le magazine de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
AGIR POUR LE TERRITOIRE**

#MGS TERRITOIRE

SEPTEMBRE
2024

N° **24**



ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Le 1^{er} juillet dernier notre Communauté d'Agglomération a intégré le dispositif **Zone France Ruralités Revitalisation**, (FRR). Si ce sigle ne vous évoque certainement rien, pour la collectivité c'est un vrai soulagement que de pouvoir y être référencé.

Ce zonage a été initié afin d'aider et accompagner les territoires ruraux en revitalisation.

Si nous ne pouvons pas, sur le papier, nous féliciter d'être un territoire en revitalisation, nous pouvons nous réjouir que l'État reconnaisse pleinement l'importance de nos territoires ruraux et puisse leur octroyer des capacités d'action leur permettant de les rendre plus attractifs.

Ainsi, des entreprises qui seraient amenées à s'installer et s'implanter sur le territoire peuvent désormais bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

En allégeant la fiscalité des porteurs de projets, nous avons comme objectif de capter des entreprises et entrepreneurs qui sélectionneraient notre agglomération pour créer leur structure.

Ce sont, je le crois, des leviers déterminants afin de dynamiser notre territoire par des activités économiques, médicales ou commerciales qui nous font parfois défaut.

Nous en sommes conscients, tout accompagnement, toute aide, seront bienvenus dans cette quête d'attractivité que nous partageons tous.

Il était temps que la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud intègre ce dispositif et puisse promouvoir encore davantage la qualité de vie de notre territoire et puisse séduire de potentiels investisseurs ou familles à l'idée de se fixer ici.

Nous sommes heureux d'avoir su bouger les lignes pour faire entendre notre agglomération.

Notre territoire est attractif, il nous faut désormais le faire savoir !

Martine Joly,
Présidente de la Communauté
d'Agglomération Meuse Grand Sud

sommaire



04



06



08



10



12



16



18



19



20

Communauté d'Agglomération
Meuse Grand Sud
12, rue Lapique
55000 BAR-LE-DUC
DIRECTRICE DE PUBLICATION :
Martine JOLY
RÉDACTRICE : Sevim TURAN
communication@meusegrandsud.fr
PHOTOS : service communication,
GRAMON, Freepik
CRÉATION GRAPHIQUE : service
Communication
IMPRESSION : Digit'Offset
DÉPÔT LÉGAL N° ISSN : 2270-2679
• à parution
DISTRIBUTION : La Poste

- 04** **RETOUR SUR**
Sur les réseaux
- 06** **PORTRAIT DE COMMUNE**
La commune de Saint-Amand-sur-Ornain
- 08** **L'AGGLO ET VOUS**
OPAH
- 09** **PLUI**
- 10** **ILS FONT L'AGGLO**
Budget 2024
- 12** **L'AGGLO ET VOUS**
Politique gestion et prévention des déchets
- 16** **SDIS de la Meuse**
- 18** **Dispositif ZRR**
- 19** **Le développement économique**
- 20** **Campus connecté**
- 22** **À DÉCOUVRIR**
La biodiversité

Salon de l'habitat et du développement durable

Les 16 et 17 mars derniers, à La Barroise, a eu lieu une nouvelle édition du Salon de l'Habitat et du développement durable.

Un rendez-vous incontournable pour les professionnels de l'habitat, de la construction, de la rénovation et de l'amélioration de l'habitat, ainsi que les porteurs de projet.

 @labarroise



Inauguration de la Maison France Services à Bar-le-Duc

En février, Martine Joly, Présidente de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a inauguré avec Xavier Delarue, Préfet de la Meuse, la Maison France Services au 4 boulevard des Ardennes, à la Côte Sainte-Catherine, à Bar-le-Duc.

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud se félicite de ce nouveau service mis en place pour faciliter les démarches administratives.

 @meusegrandsud



■ La collectivité était ravie d'être présente à la journée des métiers du nucléaire au Centre de Meuse/Haute Marne de l'Andra

Martine Joly, Présidente de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, s'est rendue à la journée des métiers du nucléaire au Centre de Meuse /Haute-Marne de l'Andra en février dernier.

Dans les dix prochaines années, la filière nucléaire aura besoin de recruter 100 000 nouveaux salariés, soit 10 000 embauches par an.

in@meusegrandsud

■ Accueil des étudiants en santé

Accueil des étudiants en santé par les élus de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, en partenariat avec la Ville de Bar-le-Duc, le CPTS du Barrois, la Communauté de Communes des Portes de Meuse, le Centre Hospitalier de Bar-le-Duc et de Fains-Véel, la Polyclinique du Parc, l'ARS Grand Est et les professionnels de santé du territoire.



@meusegrandsud



■ Meuse Grand Sud pour la transition écologique !

En janvier dernier, Martine Joly, Présidente de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud et Isabelle Bureau, Directrice chez SUEZ, ont signé le compromis de vente d'une parcelle pour l'implantation de l'Unité de Valorisation Énergétique du territoire.

Avec cet achat foncier, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud confirme son action pour la transition écologique du territoire.

Avec une mise en service industrielle courant 2028, cette nouvelle unité d'incinération des déchets permettra de produire de l'électricité et d'alimenter le réseau de chaleur.

X @meusegrandsud

An aerial photograph of the village of Saint-Amand-sur-Ornain. The village is nestled in a valley, surrounded by dense green forests. The houses are mostly two-story buildings with red-tiled roofs. A church with a steeple is visible on the left side of the village. A road winds through the village, and there are some open fields and gardens in the foreground.

La commune de SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN

Saint-Amand-sur-Ornain est située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. La commune compte à ce jour 56 habitants (INSEE) qu'on appelle les Saint-Amandinois.



Le conseil municipal

François **GATINOIS**, Maire
Amandine **LANGLOIS**, 1^{re} Adjointe
Laurenne **PROD'HON**, 2^e Adjointe
Daniel **BOSSEAU**, Conseiller municipal
Gérard **GRUSELLE**, Conseiller municipal
Jean-Jacques **HERZOG**, Conseiller municipal
Marylène **VILLAIN**, Conseillère municipale

PORTRAIT DE COMMUNE

L'histoire de la commune est liée à la cité romaine de Nasium. Saint-Amand-sur-Ornain, située sur le passage de la voie romaine de Langres à Trèves constitue une partie de la cité romaine de Nasium, actuellement Naix-aux-Forges.

Histoire de la commune

Au sud de la cité se trouvaient un forum et un centre culturel. Les deux temples successifs mis au jour sur le plateau de Mazeroy appartiennent à ce complexe constitué de plus d'une dizaine de temples. Le forum, toujours enfoui, occupait une superficie de 1,5 hectares.

Au XIII^e siècle, plusieurs seigneurs se partagent le territoire. Jusqu'à la Révolution, la commune fait partie du comté et de la prévôté de Ligny. Les barons de Saint-Amand-sur-Ornain résident dans leur château jusqu'au XIX^e siècle.

Patrimoine de la commune

- **Fonderie** XIX^e-XX^e siècles
- **Vestige de sanctuaire** I^{er} siècle av. J.-C.-II^e siècle
Site de Mazeroy
- **Église** XVI^e siècle
- **Stalles** XVI^e siècle
- **Fontaine Saint-Jean** XIX^e-XX^e siècles
- **Porte Piétonne** XVIII^e siècle
- **Château St-Amand** XVIII^e-XX^e siècles

Association de la commune

" La Cité des Leuques "

Située sur le territoire de Naix-aux-Forges, Saint-Amand-sur-Ornain et Boviollles, l'association propose, chaque été au public, des visites guidées, sur les chantiers de fouilles archéologiques.

L'occasion également de découvrir une reconstitution historique de l'époque de la cité romaine de Nasium !

L'Agglo à vos cotés

Le transport

- Trois abonnements de transport à la demande réguliers sur la commune.

La culture et les loisirs

- **Médiathèques** : 2 inscrits aux médiathèques.
- **Piscines** : 1 enfant inscrit en école de natation et 2 personnes inscrites à l'aquatic.

Les déchets

- Ramassage des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre.
- Collecte des encombrants sur rendez-vous.

MAIRIE Infos pratiques

📍 35 Grande Rue
55500 ST-AMAND-SUR-ORNAIN
✉ mairiestamand@wanadoo.fr
☎ 03 29 70 96 61



Les horaires d'ouverture de la mairie

Le jeudi de 15h30 à 18h30

OPAH : la CA Meuse Grand Sud vous accompagne dans votre projet de rénovation !



L'AGGLO ET VOUS

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud poursuit l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mise en place sur toutes les communes de l'Agglomération depuis 2021.

Et partenariat avec l'Anah, la Région Grand Est, le Département de la Meuse, Action Logement, la Banque des Territoires, la Fondation du Patrimoine et les communes de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois, un accompagnement administratif et financier est proposé à tous les propriétaires éligibles au dispositif.

L'objectif est de garantir la qualité du parc privé, son accessibilité, son adaptation au vieillissement et sa performance énergétique en mettant à profit les dispositifs de financement sur l'habitat.

Le programme de Meuse Grand Sud

Le programme d'amélioration de l'habitat repose sur deux opérations :

- une OPAH à l'échelle des 33 communes de la Communauté d'Agglomération, d'une durée initiale de 3 ans (renouvelable 2 ans),
- une OPAH de renouvellement urbain (OPAH-RU) dans les centres anciens de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois, d'une durée de 5 ans.

L'objectif est d'accompagner administrativement, techniquement et financièrement les porteurs de projets (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, copropriétés) dans la réalisation de travaux d'amélioration énergétique ou d'adaptation des logements privés.

Comment savoir si votre projet est éligible ?

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a fait le choix de mettre en place un interlocuteur unique pour

faciliter le parcours des propriétaires qui souhaitent engager des travaux.

L'équipe du CMAL SOLIHA assure la prise en charge des demandeurs et se charge du suivi et de l'animation de l'OPAH, pour le compte de la collectivité.

Ainsi, le rôle du CMAL SOLIHA est d'abord d'étudier l'éligibilité du projet, d'assurer le cas échéant la recherche et la sollicitation des financements, et d'accompagner le propriétaire tout au long de l'opération, à travers un suivi administratif et technique jusqu'à l'achèvement des travaux.

Quels sont les travaux éligibles ?

Sous réserve d'éligibilité auprès du CMAL SOLIHA, vous pouvez déposer une demande d'aide pour :

- les travaux sur l'amélioration énergétique des logements tels que l'isolation des murs, des combles...,
- l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement,
- la lutte contre l'habitat indigne,
- la remise en état de logements vacants.

BILAN OPAH -2021 -2023

263 projets financés

7 6 605 665 € de travaux réalisés

7 3 882 724 € d'aides financières attribuées (tous partenaires confondus)

VOTRE CONTACT : CMAL SOLIHA

98 bd de la Rochelle - BAR-LE-DUC

03 29 79 23 10 - opah@meusegrandsud.fr

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal : un outil de décision pour le territoire



L'AGGLO ET VOUS

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) depuis 2021.

Les objectifs de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud à travers le PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) définit les grandes orientations d'aménagement du territoire et détermine, à la place des PLU communaux, les possibilités de construction sur les 33 communes que compte l'Agglomération.

Le document est élaboré par les 33 communes selon une charte de gouvernance qui a été signée par l'ensemble des maires. Cela témoigne d'une volonté de définir ensemble le cadre de vie du territoire pour les années à venir. Ainsi, les règles d'urbanisme fixées par le PLUi respecteront les spécificités et identités communales.

Le PLUi permet de coordonner, d'harmoniser et de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques de développement. Il définit les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir desquelles les maires continueront de délivrer les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) des particuliers, professionnels ou organismes publics.

Le PLUi sert à planifier le développement du territoire pour les 10-15 ans à venir, concernant :

- **l'habitat** : secteurs constructibles ou non, règles à respecter pour les nouvelles constructions ou les rénovations... ;
- **le développement économique** : création et extension des zones d'activités économiques ;
- **la mobilité** : infrastructures routières, transports en commun, liaisons douces pour piétons et deux roues... ;
- **les espaces naturels et agricoles** : localisation des zones naturelles, des espaces agricoles, des paysages et les patrimoines à protéger ;
- **le tourisme** : réponse aux besoins des touristes.

Pour tout projet de construction ou de rénovation, les demandes continueront d'être effectuées en mairie. Le maire délivrera, comme aujourd'hui, les permis de construire et certificats d'urbanisme sur sa commune, mais en fonction des règles définies par le PLUi.

La concertation

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud veut associer le plus largement possible les habitants et usagers du territoire en mettant en place plusieurs outils de concertation, tout au long de la démarche. Des registres de concertation sont mis à disposition dans les mairies et chaque habitant peut demander une information par mail à plui@meusegrandsud.fr.

À noter : des réunions seront organisées sur le territoire en 2024 et une enquête publique sera mise en place en 2025.

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Le RLPi, en cours d'élaboration, a pour objectif de définir les règles applicables localement en matière de publicité extérieure.

C'est un document d'urbanisme complémentaire au PLUi pour définir des prescriptions adaptées au patrimoine architectural, paysager et naturel, qu'il convient de protéger, ainsi que de répondre aux objectifs du PLUi, notamment en faveur de la mise en valeur de l'architecture locale.



Plus d'informations
www.meusegrandsud.fr



Budget primitif 2024

Le budget primitif de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a été adopté par les élus communautaires à une très large majorité le 11 avril dernier.

Ces 2 dernières années, les budgets avaient été rendus difficiles à équilibrer. Après les difficultés liées à la crise sanitaire, et alors que l'on pouvait raisonnablement penser que nous allions sortir de ces années sombres, la crise de l'énergie, corollaire de la guerre en Ukraine, avait véritablement plombé le budget 2023.

Les contraintes avaient été fortes :

- 800 000 € de surcoût pour l'énergie rien que pour le budget principal dont le montant tourne autour de 21 millions !
- une inflation autour de 5 %.

Dans le même temps, l'État nous imposait des dépenses nouvelles sans aides spécifiques. Les élus et les services communautaires ont dû faire des efforts dans leurs compétences respectives pour compenser les nouvelles charges par des économies sur les dépenses liées au fonctionnement général de l'agglomération.

Et ce sans remettre en cause les services à la population.

En prévision de la préparation budgétaire pour 2024, nous avons, fin 2023, renégocié tous nos contrats d'approvisionnement d'énergie avec à la clef des économies substantielles que nous avons obtenues de nos fournisseurs.

Le budget 2024 a ainsi pu s'équilibrer SANS AUGMENTATION DE LA FISCALITÉ malgré les contraintes liées à l'inflation !

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement, tout comme celui des ordures ménagères ont pu être maintenus. Tous ces efforts nous ont permis **de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer un fonctionnement normal des services de la Communauté d'Agglomération.**

L'équilibre ainsi trouvé pour le budget primitif 2024 nous permettra dès cette année et pour les années à venir d'engager un ambitieux programme d'investissements permettant ainsi d'accentuer l'attractivité de notre territoire et de répondre aux attentes de nos concitoyens.



Bernard DELVERT

Vice-président de la Communauté d'Agglomération délégué aux finances et à l'administration générale.

Répartition des DÉPENSES d'INVESTISSEMENT POUR 100 €



79,82 M€

Budget Total
Budget principal

M€ : million d'euros

IMPÔTS LOCAUX

Dont impôts payés par les ménages

- Taxe foncière
- TH sur résidences secondaires (dont impôts payés ménages)
- TEOM
- Fraction de TVA nationale

Dont impôts payés par les entreprises

- CFE
- TASCOM
- IFR
- Versement mobilité



18,91 M€
prévus en 2024

TARIFICATION DES SERVICES

certaines services font l'objet de budgets annexes ; OM, eau, assainissement

- Redevance spéciale OM
- Tarif eau
- Tarif assainissement
- Tarif Agglomération : centre nautique, CIM...
- Tarif CIAS : portage repas, multi-accueil...



11,77 M€
prévus en 2024

DOTATION ÉTAT, COMMUNES ET RESSOURCES PROPRES

- Participations des communes
- Dotation État
- Autofinancement



14,97 M€
prévus en 2024

AUTRES RECETTES

Subventions reçues sur budgets annexes et CIAS.
Loyers perçus, remboursement frais de personnel financement de l'investissement.

Les principales
RECETTES
du **BUDGET**
de la Communauté
d'Agglomération
Meuse Grand Sud

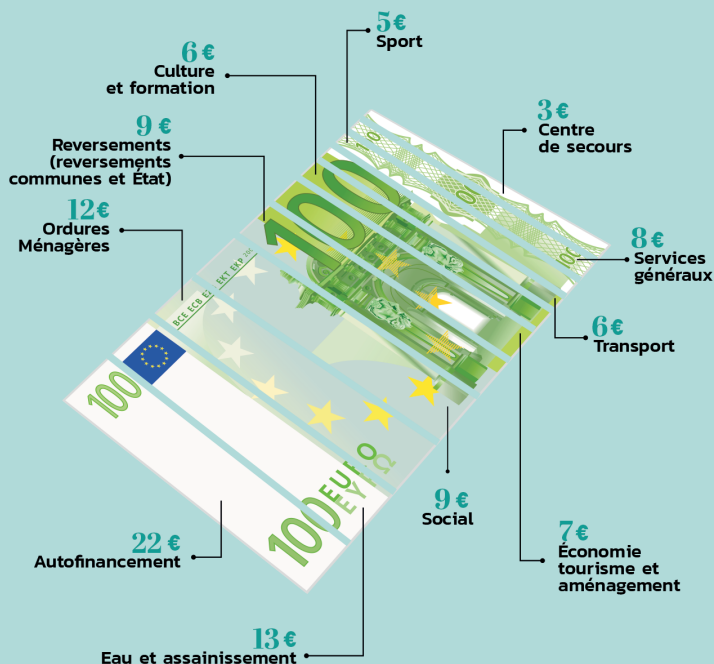
**CES TROIS
RESSOURCES
REPRÉSENTENT :**

88 %

DES RECETTES



Répartition des DÉPENSES de FONCTIONNEMENT POUR 100 €



Fonctionnement

51,88 M€

Investissement

27,94 M€

Tous services confondus
Eau, Assainissement, Ordures Ménagères,
Transports

La politique de la gestion et prévention des déchets de la CA Meuse Grand Sud d'hier à aujourd'hui !



L'AGGLO ET VOUS

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud assure le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de ses 33 communes membres.

OBJECTIF = Réduire les déchets. L'enjeu du programme que les élus ont adopté depuis la création de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud est de réduire le plus possible la part de déchets à éliminer par le recyclage, le réemploi, la réparation et la réutilisation.

2017

Ouverture de la ressourcerie

Cet établissement est géré par une structure de réinsertion situé à côté de la déchèterie de Bar-le-Duc. Les particuliers peuvent y déposer des meubles et autres objets en vue de leur revente.

Les chiffres clés

15 emplois d'insertion créés et 367,20 tonnes récupérées depuis l'ouverture.

2018

Harmonisation de la facturation

Le secteur de Ligny-en-Barrois, historiquement en Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, passe au 1^{er} Janvier en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

2019

Mise en place de la redevance spéciale

La responsabilité des gros producteurs est mise en avant avec le lancement de la redevance spéciale : tout producteur de plus de 720L/semaine de déchets non recyclables devra se doter d'un bac facturé selon son volume.

Ce système permet de séparer le financement du service des déchets particuliers de celui des professionnels et de responsabiliser les professionnels en les incitant au tri et à la réduction des déchets.

La conteneurisation est lancée

Les habitants sont dotés de bacs jaunes pour le tri sélectif. Une réorganisation des tournées est proposée et le tri sélectif est désormais collecté toutes les deux semaines.

2020



Mise en place de broyeurs à végétaux

La collectivité propose désormais aux habitants le prêt de broyeurs à végétaux.

L'objectif : moins d'apports en déchèterie et une gestion sur place des déchets. Le broyat peut ainsi être composté ou servir de paillage au jardin !

En 3 ans :
57 prêts aux communes
174 prêts aux particuliers

Victime de son succès ! En 2024 on renouvelle le matériel.

Arrivée des bennes écomobilier en déchèterie

Désormais les déchets d'éléments d'ameublement sont collectés pour valoriser ou réutiliser les matériaux.

Les REP, c'est quoi ? Ce sont les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs. Le principe est simple : celui qui produit et distribue doit prendre en charge la fin de vie de l'objet.

C'est l'éco-contribution payée par l'acheteur. Les éco-organismes mettent en place des solutions gratuites de récupération.

Exemples : piles, ampoules, ou encore les équipements électriques et électroniques.

2021



**Le tri se simplifie !
Tous les emballages
et papiers se trient !**

2022



En route vers l'incitatif

La mise en place de la part incitative de la TEOM se finalise : vote des tarifs et du règlement, enquête auprès des habitants pour mettre à jour la base de données...

C'est un travail de longue haleine pour les équipes.

2023



La TEOMi en place !

Les services ont démarré la comptabilisation des levées et réalisé les derniers ajustements.

Les premiers résultats du dispositif sont visibles !

Les déchèteries ont de l'avenir

Un audit a été lancé sur les déchèteries de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, en vue du développement de nouvelles filières comme les plastiques, le plâtre ou les filières REP* bricolage et jouets.

Un outil de traitement sur le territoire

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud maintient son engagement d'une gestion locale des déchets avec la création d'un groupement de collectivités suite à la fermeture de l'incinérateur de Tronville-en-Barrois.

Un objectif commun : avoir un outil de traitement performant et proche pour le traitement des ordures ménagères.

Le projet retenu est de réhabiliter le site de Tronville-en-Barrois pour reconstruire un incinérateur nouvelle génération à forte valorisation énergétique. Projet synonyme de maintien et création d'emplois sur le territoire.

La gestion à la source des biodéchets

La préparation de la mise en œuvre de la loi AGEC en 2024, quelle stratégie et quelles solutions pour notre territoire ?

Consultez

le livret des biodéchets



L'enjeu

En 2024, la loi AGECE se traduit essentiellement par l'obligation aux collectivités de proposer une solution de valorisation des biodéchets aux habitants.

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud s'inscrit dans une démarche de gestion locale des déchets.

Le compostage est donc naturellement mis en avant, et ce depuis 2003.



De nombreuses actions ont été réalisées au cours de ces dernières années par le service pour **la gestion des fermentescibles : vente de composteurs et de lombricomposteurs** à prix préférentiel, prêt de broyeurs à végétaux, proposition de sites de compostage pour l'habitat collectif ou encore animations sur le gaspillage alimentaire.

Pour les habitants ne disposant pas de jardin, des sites de compostages collectifs ont été déployés sur le territoire.

RETROUVEZ ICI LE SITE
PROCHE DE CHEZ VOUS



Les biodéchets, KESAKO ?

Les **biodéchets** sont constitués des restes alimentaires (restes de repas, épluchures, os...) et des déchets verts de jardins (tonte, feuilles, branchages...).

La part « **déchets verts** » est déjà collectée en déchèterie pour être compostée, reste donc à valoriser la part « déchets alimentaires ».



Modernisation des déchèteries



Le service poursuit son objectif d'optimisation et de réduction des déchets. L'audit des déchèteries continue, avec potentiellement le démarrage de certains travaux.

L'objectif : moderniser et permettre la mise en place de nouvelles filières, comme le plâtre ou les nouvelles REP, par l'optimisation de l'espace.

La loi AGECE a créé **11** nouvelles REP*. Parmi elles, certaines sont intéressantes pour le territoire comme les filières jouets, articles de sport, articles de bricolage et de jardinage ou encore les produits et matériaux de construction du bâtiment.

La REP* des déchets du bâtiment sera également accessible aux professionnels du territoire. Cette REP va permettre la valorisation de plusieurs matières dont les plastiques durs et le plâtre.

La loi AGECE

La « **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire** » du 10 février 2020 ou loi AGECE entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle lance un objectif ambitieux, réduire de 15 % les déchets ménagers assimilés produits d'ici 2023 par rapport à 2010.

Pour répondre à ces exigences, la **CA Meuse Grand Sud** s'est dotée d'une politique forte en matière de gestion et de prévention des déchets.

Avec une ligne conductrice : la gestion locale de ses déchets et un principe d'économie circulaire.

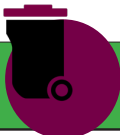
SECTEURS, JOURS ET HORAIRES DE COLLECTES

Merci de sortir vos bacs la veille à 19 h

BAR-LE-DUC

N°	SECTEURS	JOURS ET HORAIRES 	JOURS ET HORAIRES 
1	Centre-Ville/Côté Préfecture/Côté Gare	Mardi matin (chaque semaine)	Lundi soir (chaque semaine)
2	Coeur de ville	Mardi et vendredi matin (chaque semaine)	Lundi soir (chaque semaine)
3	Marbot/Côte Sainte-Catherine/Ferme de Behonne	Mercredi matin (semaine paire)	Mardi soir (chaque semaine)
4	Libération/Petit Juré	Mercredi matin (semaine impaire)	Mercredi matin (chaque semaine)
5	Fédération	Jeudi matin (semaine impaire)	Mercredi matin (chaque semaine)
6	Professionnels/Grands Collectifs	Mardi et vendredi matin (chaque semaine)	Jeudi matin (chaque semaine)

LIGNY-EN-BARROIS

N°	SECTEURS	JOURS ET HORAIRES 	JOURS ET HORAIRES 
1	Est A	Jeudi soir (chaque semaine)	Mardi matin (chaque semaine)
2	Est B	Jeudi soir (semaine impaire)	Mardi matin (chaque semaine)
3	Ouest A	Lundi matin (chaque semaine)	Vendredi matin (chaque semaine)
4	Ouest B	Lundi matin (semaine impaire)	Vendredi matin (chaque semaine)
5	Centre Bourg	Lundi matin et jeudi soir (chaque semaine)	Mardi matin (chaque semaine)
6	Collectifs	Lundi matin et jeudi soir (chaque semaine)	Mardi matin (chaque semaine)

COMMUNES

N°	SECTEURS	JOURS ET HORAIRES 	JOURS ET HORAIRES 
1	Behonne, Naives-Rosières, Resson, Rumont, Vavincourt	Jeudi matin (semaine paire)	Lundi journée (chaque semaine)
2	Beurey-sur-Saulx, Robert-Espagne, Trémont-sur-Saulx	Vendredi matin (semaine impaire)	Vendredi journée (chaque semaine)
3	Chanteraine, Givrauval, Longeaux, Menaucourt, Naix-aux-Forges, Nantois, Saint-Amand-sur-Ornain	Jeudi matin (semaine paire)	Vendredi matin (chaque semaine)
4	Fains-Véel*, Chardogne, Val d'Ornain	Jeudi matin (semaine impaire)	Mercredi chaque semaine *Fains côté mairie : mercredi soir à 19h et Fains côté pompiers : mercredi entre 8h et 16h
5	Culey, Guerpont, Loïsey, Nant-le-Grand, Salmagne, Silmont, Tannois	Lundi matin (semaine impaire)	Lundi matin (chaque semaine)
6	Combles-en-Barrois, Longeville-en-Barrois, Savonnières-devant-Bar	Vendredi matin (semaine paire)	Vendredi soir (chaque semaine)
7	Nançois-sur-Ornain, Tronville-en-Barrois, Velaines	Lundi matin (semaine paire)	Lundi matin (chaque semaine)

SDIS DU DEPARTEMENT DE LA MEUSE : UNE ORGANISATION RIGOUREUSE !



L'AGGLO ET VOUS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Meuse est un établissement public administratif, dont la mission générale est d'assurer au quotidien la protection des personnes, des biens, des animaux et de l'environnement.

Le SDIS est placé sous la double autorité du Président du Conseil d'Administration pour la gestion administrative et financière des moyens et du Préfet dans le cadre de son pouvoir de police lié aux missions opérationnelles.

Les missions

La sécurité civile est une partie intégrante de la sécurité intérieure et a pour objectifs de faire :

- 7 de la prévention des risques de toute nature,
- 7 de l'information et de l'alerte aux populations,
- 7 de la protection des personnes, des biens, des animaux et de l'environnement.

En résumé les missions s'articulent sur **3** grandes fonctions :

L'Opération, la Prévision et la Prévention.



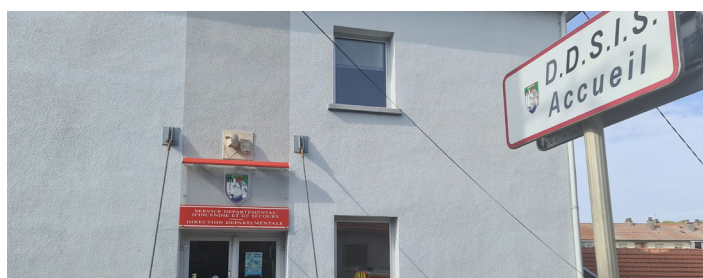
66 057 appels sur les lignes
18 et **112**

218 pour les frelons Asiatiques
(destructions de nids)

L'organisation territoriale du SDIS 55

Le **SDIS 55** est présent sur l'ensemble du département de la Meuse, il se compose de la manière suivante :

- la Direction qui se situe rue Hinot à Bar-le-Duc avec un état-major, des services administratifs, fonctionnels et techniques regroupés en pôles ;
- les **41** Centres d'Incendie et de Secours (CIS) qui assurent une couverture du territoire permettant des délais d'intervention optimisés.



13 586 interventions par an, les pompiers ont porté secours à la population du **1^{er} janvier au 31 décembre 2023**, avec :



Un potentiel humain dynamique



L'effectif total du **SDIS 55** est composé de **1 278** personnes soit :

- **1 145** sapeurs-pompiers volontaires
- **86** sapeurs-pompiers professionnels
- **47** personnels administratifs et techniques

Des moyens matériels à la hauteur des risques

Le SDIS compte **262** véhicules, dont :

- **75** poids lourds
- **187** véhicules légers



52 moyens remorques dont :

- **38** véhicules de lutte contre les incendies de structure
- **7** engins de lutte contre les incendies de forêts
- **7** moyens élévateurs aériens
- **11** véhicules de secours routiers
- **45** véhicules de secours et d'assistance aux victimes.

Le Service de Santé et de Secours Médical

Le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) est composé de **73** personnels de santé :

- **18** médecins : **1** professionnel et **17** volontaires,
- **6** pharmaciens : **1** professionnel et **5** volontaires,
- **5** vétérinaires volontaires,
- **44** infirmiers : **2** professionnels dont **42** volontaires.



Plus d'informations



La CA Meuse Grand Sud classée en zone France Ruralités Revitalisation (FRR). Une aubaine pour l'économie du territoire !





Depuis le 1^{er} juillet 2024, le territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud intègre le dispositif France Ruralités Revitalisation. Ce classement constitue une réelle opportunité pour notre territoire et pour les entreprises qui souhaitent s'implanter ou se développer sur le secteur.

Un nouveau levier d'aide aux entreprises et territoires ?

Dans le cadre du plan « **France Ruralités** », le projet de **loi de finances 2024** aménage les dispositifs fiscaux zonés en faveur des territoires ruraux en revitalisation ; prévoit de fusionner les différents dispositifs existants et de les remplacer par un zonage unique France Ruralités Revitalisation (FRR).

Ce nouveau dispositif s'applique depuis le **1^{er} juillet 2024**.

Les zonages sont déterminés selon des critères économiques, géographiques ou sociaux. Ils ouvrent des avantages fiscaux et sociaux aux entreprises afin d'en favoriser le développement.

Ainsi, les entreprises qui s'implantent sur le territoire depuis le **1^{er} juillet 2024** et qui remplissent les conditions nécessaires peuvent bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés jusqu'au terme de la quatrième année suivant la création ou la reprise.

Les bénéfices ne sont soumis à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés que de manière progressive au cours des trois années suivantes.

Pour accompagner ce dispositif nouveau, l'agglomération a voté à l'unanimité le 4 juillet dernier un dispositif complémentaire facultatif qui exonérera les entreprises concernées par le dispositif FRR de taxe foncière intercommunale et de cotisation foncière des entreprises.

Dynamiser le territoire !

Une opportunité pour les entreprises de s'installer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud !

Le dispositif d'aide France Ruralités Revitalisation est aussi l'occasion d'encourager l'installation de professionnels de santé...

Les médecins ou professionnels de santé libéraux qui créent ou reprennent un cabinet médical sur le territoire peuvent bénéficier, toutes conditions remplies, des mêmes

Les conditions d'éligibilité

Pour bénéficier du dispositif, depuis le 1^{er} juillet 2024, il faut créer ou reprendre une activité économique sédentaire (activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale) dans le territoire.

De plus, l'entreprise doit être soumise à un régime réel d'imposition et employer moins de **11** salariés.

Plus d'informations

www.economie.gouv.fr



L'AGGLO ET VOUS

FAIRE SES ÉTUDES ici !

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud offre une large palette de formations post-bac et un environnement propice à la réussite de ses études. Avec nos infrastructures, équipements, transports, événements, logements et dynamique économique, notre territoire n'a plus rien à envier aux grandes villes universitaires.

Tout pour plaire !

Etudier et se former tout en restant près du foyer familial, accéder à des logements aux loyers abordables, permettent à un plus grand nombre de jeunes de réduire leurs frais et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

Le territoire de Meuse Grand Sud offre ce cadre privilégié à taille humaine. À 1h de Nancy ou 1h30 de Metz et à 2h de Paris, faire ses études ici, c'est aussi faire le choix d'une vie étudiante à taille humaine dans un cadre de vie privilégié.

Nous offrons également aux étudiants un écosystème dynamique de PME et PMI en perpétuelle recherche de jeunes qualifiés, en apprentissage ou diplômés.

Autre élément indispensable dans le quotidien des jeunes générations : la pratique sportive.

Dans ce domaine, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a largement de quoi les satisfaire avec une offre importante de pratiques sportives comme la natation, football, rugby, handball, toutes les pratiques de sports collectifs et individuels sont possibles grâce aux nombreux équipements et associations répartis sur tout le territoire.

Dernier point essentiel et pas des moindres, le coût de la vie étudiante. En comparaison à des villes comme Nancy ou Metz nous sommes parmi les territoires les plus attractifs.

Étudier sur le territoire de Meuse Grand Sud coûte moins cher que dans d'autres villes, **1 062.84 €*** : c'est le coût moyen mensuel de la vie étudiante sur notre territoire ! En comparaison, à Metz le coût est de **1 133,59 €** et Nancy est de **1 116,34 €**.

*Source : Indicateurs du coût de la vie étudiante lorrains 2023 - Fédération étudiante de Lorraine (FEDELOR)

Chiffres clés**

-  **1 350** étudiants et apprentis en formation sur le territoire :
-  Environ **300** étudiants de l'enseignement supérieur.
-  Environ **1 050** apprentis en formation.

**Sources : OREF Grand Est (11/2023), Université et territoires (2022)

LES OFFRES DE FORMATIONS

NOTRE TERRITOIRE, C'EST

9 BTS (Brevet de Technicien Supérieur) et BTS Agricole qui forment plus de 200 étudiants chaque année.

1 offre importante en apprentissage (CFA Louis Prioux, UIMM, CFA Agricole, GRETA-CFA) dans divers domaines : industrie, maintenance, métiers de bouche, commerce, coiffure...

Le lycée agricole Philippe de Vilmorin et son CFA associé permettent à notre territoire d'attirer de nombreux étudiants venus de l'extérieur afin de réaliser des études non-dispensées ailleurs.

L'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) et l'IFAS (Institut de Formation des Aides-Soignants) délivrent chaque année un diplôme d'état à environ 65 infirmiers et aides-soignants. La santé est un véritable enjeu pour notre territoire.

NOTA : nous accueillons en stage chaque année 40 à 45 internes en médecine.



L'AGGLO ET VOUS

Un dispositif facilitateur : le Campus Connecté

Pour la **Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud**, la mobilité ne doit plus être un frein aux études. Tous les bacheliers ou personnes qui le souhaitent doivent pouvoir se lancer dans des études supérieures. Le Campus Connecté, c'est pour tout le monde, à tout âge ! Etudiants, salariés en reconversion, demandeurs d'emploi...

Quelque-soit votre situation, si vous êtes inscrit à une formation à distance, le Campus Connecté vous ouvre ses portes !

En partenariat avec l'Université de Lorraine, le Campus Connecté permet de suivre des formations à distance dans l'enseignement supérieur garantissant la même reconnaissance et la même qualité de diplômes que sur un campus universitaire. Une opportunité de suivre des études supérieures ou une formation dans un lieu à taille humaine proche de leur domicile. Un cadre à la fois sécurisant et flexible pour permettre d'envisager sereinement le parcours en mettant de côté le contexte géographique, financier ou familial. De plus, les étudiants ne sont pas seuls, un coordinateur les accompagne dans leurs démarches et s'assure que toutes les conditions sont réunies pour qu'ils suivent sereinement leur parcours de formation.

Situé au sein du site de Bar-le-Duc de l'INSPÉ de Lorraine, le Campus Connecté accueille les étudiants inscrits du **lundi au vendredi de 8h à 18h**. Des équipements informatiques fixes ou mobiles, des bureaux confortables, un photocopieur, un écran interactif et du matériel de bureau font partie des équipements dont disposent les étudiants.

En résumé, les points forts des Campus Connectés, c'est :

- Un lieu d'apprentissage convivial et connecté.
- Des études suivies à distance, près de chez soi.
- Un grand nombre de diplômes de l'enseignement supérieur accessibles : DAEU, DUT et BTS, licence, master..., et des certifications.
- Un tuteur pour les étudiants.
- La possibilité de rejoindre un cursus traditionnel dans un établissement d'enseignement supérieur.
- Des universités de proximité partenaires du Campus Connecté (tutorat, ateliers, aide à l'orientation...).
- Un diplôme reconnu par l'État.



Plus d'informations

Tél. 07 50 65 57 92

www.meusegrandsud.fr



C'est quoi la BiodiverSité ?

La biodiversité c'est l'ensemble de toutes les espèces vivantes sur terre : toi, l'arbre, ton chien, les bactéries présentes dans ton intestin, les champignons que tu vois en marchant dans la forêt, les fleurs dans les champs l'été...! Nous sommes nombreux sur Terre, concrètement, **1,75 million** d'espèces ont été identifiées, mais les scientifiques pensent que nous serions **13 millions** d'espèces vivantes.

Quel est le rôle de la biodiversité ?

Elle est nécessaire pour notre survie car la biodiversité :

Nous soigne : plus de 70 000 espèces d'arbres et de plantes sont utilisées à des fins médicinales.

Nous loge : sans arbres, nous n'aurions pas de bois pour construire des meubles ou des maisons.

Nous nourrit : les plantes sont à la base de notre nourriture.

Nous habille : ton tee-shirt en coton, ton pantalon en lin ou bien les serviettes en fibres de bambou sont tous issus des plantes. La biodiversité est un élément essentiel dans le développement naturel des écosystèmes. Plus la biodiversité est grande, plus elle augmente la stabilité des êtres vivants face aux évolutions des conditions de l'environnement.

Mais alors quelles sont les causes de la modification de la biodiversité ?

Les activités humaines, l'augmentation du nombre d'habitants sur la planète et le réchauffement climatique réduisent considérablement la biodiversité des écosystèmes sur Terre.

Comment se porte la biodiversité aujourd'hui ?

Elle ne se porte malheureusement pas très bien. Les taux d'extinction sont élevés, les scientifiques estiment que :

- 1 oiseau sur 8 disparaît ;
- 1 mammifère sur 4 disparaît ;
- 1 amphibien sur 3 disparaît ;
- 7 plantes sur 10 disparaissent.

Aujourd'hui, globalement le taux d'extinction est entre **1 000** et **10 000** fois supérieur au taux naturel.

Comment faire pour protéger la biodiversité ?

Il faut adopter un mode de vie plus durable, par exemple :

- ferme le robinet d'eau lorsque tu te brosses les dents ;
- prends des douches plutôt que des bains ;
- ramasse les déchets dans la nature lorsque tu te promènes ;
- éteins la lumière lorsque tu n'es pas dans une pièce ;
- cultive quelques fruits et légumes dans ton jardin.



Plus d'informations

www.biodiversite.grandest.fr



Horaires d'ouverture

CENTRE NAUTIQUE DE BAR-LE-DUC

Pendant la période scolaire

Tél. 03 29 79 09 06

MARDI de 12h à 13h45 et de 17h à 19h

MERCREDI de 11h30 à 13h30 et de 14h30 à 19h30

JEUDI de 17h à 19h

VENDREDI de 11h30 à 13h45 et de 17h à 21h

SAMEDI de 11h à 13h30 et de 14h30 à 19h

DIMANCHE de 9h à 13h

CENTRE NAUTIQUE DE LIGNY-EN-BARROIS

Pendant la période scolaire

Tél. 03 29 78 43 15

LUNDI de 16h30 à 19h

MARDI de 12h à 13h45 et de 16h30 à 20h

MERCREDI de 12h à 13h45 et de 14h30 à 19h

JEUDI de 12h à 13h45 et de 16h30 à 18h45

VENDREDI de 12h à 13h45 et de 16h30 à 19h

SAMEDI de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

DIMANCHE de 9h à 12h30

LE MUSÉE BARROIS

Fermé au public.

Dans un souci de préserver au mieux le patrimoine, d'engager un vaste chantier des collections sur les 30 000 oeuvres que compte le Musée, l'établissement est fermé au public. Des travaux sont programmés pour redonner toute sa beauté à l'ancien château des ducs de Bar. Ils seront aussi l'occasion de repenser le Musée barrois pour en faire un musée moderne, accueillant, pédagogique, un musée du XXI^e siècle, lieu de rencontre, de transmission et d'échanges. Durant cette période de fermeture, le Musée barrois poursuit ses missions de médiation auprès de tous les publics à travers des actions hors-les-murs et numériques. Animations, mise en ligne des collections et projets à la carte sont au programme.

Retrouvez l'actualité sur le site Internet et les réseaux sociaux.

Contact : musee@meusegrandsud.fr

MÉDIATHÈQUE JEAN JEUKENS

Tél. 03 29 79 09 38

MARDI de 13h30 à 18h

MERCREDI de 10h30 à 18h

JEUDI de 13h30 à 18h

VENDREDI de 13h30 à 18h

SAMEDI de 10h à 17h

MÉDIATHÈQUE DE LIGNY-EN-BARROIS

Tél. 03 29 78 43 25

MARDI de 16h à 18h

MERCREDI de 10h à 12h et 14h à 18h

JEUDI de 16h à 18h

VENDREDI de 10h à 12h et 14h à 18h

SAMEDI de 10h à 12h et 14h à 17h

Service Environnement Ordures Ménagères

Tél : 03 29 78 29 77 - tri.selectif@meusegrandsud.fr

LUNDI de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

MARDI de 8h30 à 12h

MERCREDI de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

JEUDI de 8h30 à 12h

VENDREDI de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

SORTIE DES POUBELLES

Les bacs d'ordures ménagères ou de tri sont à sortir les poignées des bacs côté route.

FACTURATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Actualisation d'un dossier d'ordures ménagères ou modification d'une facture :

Service facturation - 03 29 78 29 77

Paiement d'une facture, demande d'échéancier, relance :
Trésorerie Principale - 03 29 79 23 01

ACCÉDER À VOTRE ESPACE WEB USAGER :

<https://www.meusegrandsud.fr/fr/vivre/au-quotidien/les-dechets-et-vous/le-web-usager.html>

En vous inscrivant, vous avez accès rapidement et facilement :

- à vos duplicatas de factures
- aux numéros de puce de vos bacs pour les identifier
- au détail des levées de chacun de vos bacs

Les déchèteries (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)

BAR-LE-DUC

LUNDI de 13h30 à 18h30

MARDI / MERCREDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

JEUDI de 13h30 à 18h30

VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

DIMANCHE de 9h à 12h

LIGNY-EN-BARROIS

LUNDI FERMÉE

MARDI / MERCREDI

de 13h30 à 17h30

JEUDI / VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

DIMANCHE de 9h à 12h

Ressourcerie de Bar-le-Duc face à la déchèterie

MAGASIN : DU MARDI AU VENDREDI de 13h à 16h30
SAMEDI de 10h à 12h et de 13h à 16h

DÉPÔT : DU MARDI AU VENDREDI de 8h à 12 h et de 13h à 16h

Pour suivre l'actualité du centre nautique, de la médiathèque, du musée et de La Barroise, vous pouvez consulter le site Internet :

www.meusegrandsud.fr dans la rubrique **VIVRE/VOS LOISIRS** et dans la rubrique **LA BARROISE**.

ATTENTION !
DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2024



CHANGEMENT DES SECTEURS, DES JOURS ET DES FRÉQUENCES DE COLLECTES DES DÉCHETS.

Renseignez-vous !

Service de Gestion et de Prévention des Déchets

Calendrier correctif en cours de distribution.

Surveillez votre boîte aux lettres !

Pour toute information, contactez le service.



Service Gestion et Prévention des déchets

03 29 78 29 77

tri.selectif@meusegrandsud.fr

59 rue Ernest Bradfer

55000 BAR-LE-DUC

Ouvert du lundi au vendredi

8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

Fermé mardi et jeudi après-midi

Plus d'infos :

